

**Procès-verbal du
30 Novembre 2024 à**

L'an deux mille vingt-quatre, le 30 du mois de novembre, le Bureau communautaire de la Communauté d'Agglomération la Riviera du Levant (CARL), sur convocation affichée au date du 22 novembre 2024, s'est réuni en salle des fêtes de la commune de La Désirade, sous la présidence de monsieur Loïc TONTON, Président de la CARL, pour délibérer des questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée intercommunale.

Nombre de Conseillers en exercice composant le Bureau Communautaire : 19

Votants : 17

Conseillers présents : 14

QUALITÉ	PRÉNOM	NOMS	PRÉSENT	ABSENT	PROCURATION
M.	Loïc	TONTON	X		
M.	Francs	BAPTISTE	X		
M.	Guy	BACLET	X		
Mme	Nicole	SINIVASSIN	X		
Mme	Nanouchka	LOUIS	X		
Mme	Myriam Lucie	BROSIUS	X		
Mme	Mariane	GRANDISSON	X		
M.	Michel	HOTIN	X		
M.	Richard	ALBERT		X	Procuration à Mr Loïc TONTON
Mme	Olivia	JEAN épouse RAMOUTAR-BADAL	X		
M.	Jean-Claude	CHRISTOPHE	X		
M.	Jean-Luc	PERIAN	X		
M.	Eddy	LORIDON	X		
M.	Jacques	KANCEL		X	Procuration à Mme Myriam BROSIUS
Mme	Elodie	CLARAC	X		
M.	Yves	QUIQUEREZ	X		
Mme	Muguette	DAIJARDIN		x	

Mme	Melila	PHOUDIAH		X	
M.	Teddy	MARY		X	Procuration à Monsieur Jean-Claude CHRISTOPHE

Le Président ouvre la séance, fait l'appel, annonce les pouvoirs et vérifie le quorum.

Il déclare que la séance peut valablement délibérer ouverte et propose comme secrétaire de séance, **la conseillère communautaire Mme Élodie CLARAC**

Le Bureau communautaire à l'unanimité des voix exprimées, désigne Mme Élodie CLARAC, secrétaire de séance.

Le Président M. Loïc TONTON invite M. William KORUTOS, Directeur Général des Services à rappeler les règles de la tenue du Bureau Communautaire.

Présentation de l'ordre du jour du conseil communautaire :

1. Approbation du procès-verbal du bureau communautaire du 30 septembre 2024

Réfèrent administratif : Jérôme JERMIDI, Directeur des Affaires Juridiques et de l'Administration Générale

Pas d'observation pour ce point.

*Adopté à l'unanimité des voix exprimées,
par 17 voix pour*

2. Approbation des procès-verbaux de mise à disposition des déchetteries au profit de SINNOVAL

Réfèrent administratif : Jérôme JERMIDI, Directeur des Affaires Juridiques et de l'Administration Générale

La CARL exerce de plein droit, la compétence "Collecte et traitement des déchets ménagers et assimilés" depuis le 25 septembre 2015, conformément à la délibération CC-2015-5S-DAAG-29, formalisant le transfert de la compétence "Déchets" des communes membres vers la CARL.

Né de la synergie entre la CARL, la CANGT et la région Guadeloupe, le SINNOVAL exerce depuis le 1er mai 2021 la compétence "déchets" en lieu et place des communautés d'agglomération.

Or, selon les termes de l'article L. 1321-1 du Code Générale des Collectivités Territoriales (CGCT), le transfert d'une compétence implique la mise à disposition des biens affectés à l'exercice de cette compétence. Cette mise à disposition est constatée par procès-verbal établis contradictoirement entre la collectivité antérieurement compétente et la collectivité bénéficiaire.

Il convient que le Président Monsieur Loïc TONTON puisse acter la mise à disposition des déchetteries de la CARL au profit de SINNOVAL par l'établissement de procès-verbaux.

Pas d'observation pour ce point.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

par 17 voix pour

3. Approbation des procès-verbaux de mise à disposition des piscines en eau de mer au profit de la CARL

Réfèrent administratif : Jérôme JERMIDI, Directeur des Affaires Juridiques et de l'Administration Générale

Dans la continuité des transferts de compétences, plus précisément s'agissant des piscines en eau de mer : Il convient que le Président Monsieur Loïc TONTON puisse signer les procès-verbaux avant les mises à disposition de ses équipements sportifs notamment sur le territoire de La Désirade et de la commune du Gosier.

Pas d'observation pour ce point.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

par 17 voix pour

4. Modification de la délibération n°2024-BC-6S-PSDT-23 du 30 septembre 2024 et correction du protocole d'accord transactionnel entre la CARL et la SARL MIB

Réfèrent administratif : Jérôme JERMIDI, Directeur des Affaires Juridiques et de l'Administration Générale

Lors du dernier Bureau communautaire, un protocole transactionnel a été acté entre la CARL et la SARL MIB notamment pour des missions de gardiennage et de sécurité, il s'agissait de permettre le règlement de prestation. En faisant une vérification avec le service des finances, un certain nombre de services avait déjà été payé, afin de ne pas payer deux fois le même service, il convient de modifier ce protocole transactionnel de 163 769.52 € à 81 755.23 €

Pas d'observation pour ce point.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

par 17 voix pour

5. Attribution de subventions

Réfèrent administratif : Monsieur Francis LUDGER, Directeur du pôle solidarité et développement territorial à la CARL

En ce qui concerne l'ANASA, il est proposé au Bureau communautaire d'approuver :

- le versement complémentaire de la subvention soit 20 010,00 € à l'association ANASA.
- de dire que cette dépense sera imputée au chapitre 65 relatif aux autres charges de gestion courantes.
- de permettre au Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

En ce qui concerne l'association Tann Pou Konprann, elle sollicite la CARL pour une aide financière à l'organisation du 6ème Festival Gwoup a po "Kouté Pou Tann" avec la collaboration de la Ville de Sainte-Anne.

Elle se tiendra sous forme d'un village a Mas "LAKOU SENJAN" sur le Stade municipal de Sainte-Anne. Grâce aux différents temps forts de cette manifestation, un bon nombre d'acteurs culturels, sociaux et économiques de certaines communes de la région mettront à profit leur savoir-faire afin de contribuer à la réussite de cet événement, atout non négligeable pour la promotion et l'animation économique de ce territoire.

Cette manifestation se déroulera sur la période du 09 au 11 janvier 2025, le montant sollicité est de 80 000€. La commission Culture et Patrimoine a attribué un montant de 70 000 € ce qui fait un budget global de 157 050, 00€ .

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

par 17 voix pour

6. Adhésion de la Communauté d'Agglomération à Alliance Ville Emploi

Réfèrent administratif : Monsieur Francis LUDGER, Directeur du pôle solidarité et développement territorial à la CARL

Il est proposé au Bureau Communautaire d'approuver :

- l'adhésion à l'association Alliance Villes Emploi pour les années 2025 à 2027 ;
- le règlement à l'association Alliance Villes Emploi d'une cotisation annuelle calculée conformément aux modalités de calcul de la cotisation dans la fonction publique territoriale susmentionné, ce qui correspond à 1303,41 € pour l'année 2025 ;
- l'autorisation donnée au Président à prendre les actes administratifs idoines et à signer au nom, et pour le compte de l'établissement public, toutes pièces de nature administrative, technique ou financière nécessaires à l'application de la présente délibération.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

par 17 voix pour

7. Mise à jour des modalités d'attribution des véhicules de fonction et de service aux agents communautaires

Réfèrent administratif : Monsieur William KORUTOS, Directeur Général des Services

Il est ainsi proposé à l'assemblée, de fixer l'attribution de véhicules communautaires de la façon suivante :

Véhicules de fonction :

Directeur/Directrice général(e) des services

Véhicules de service dont le remisage à domicile est autorisé :

Président
Directeur/Directrice de cabinet
Directeur/Directrice général(e) des services
Directeur/Directrice général(e) adjoint(e)
Directeur/Directrice général(e) des services techniques
Directeur/Directrice de pôle
Directeur/Directrice
Responsable de service

Véhicules de service sans remisage à domicile :

Ensemble des agents pouvant être amenés à utiliser de manière ponctuelle un véhicule du parc automobile de l'établissement public, uniquement pour des raisons de service afin d'effectuer leur mission.

Le remisage à domicile pourra être autorisé:

- en cas d'astreinte
- exceptionnellement et après avis du responsable hiérarchique.

Le Bureau communautaire est appelé à :

- Attribuer les véhicules communautaires selon les modalités précitées, à compter du 1er janvier 2025 ;
- Autoriser le Président à adapter la liste des véhicules de fonction et de service au fur et à mesure de l'évolution de l'organigramme de la Communauté d'Agglomération ;
- Autoriser le Président à prendre les arrêtés individuels portant attribution de véhicule de fonction ainsi que les ordres de mission relatifs aux véhicules de service;
- Abroger, à compter du 1er janvier 2025, la délibération N° 2023-BC-10S-DDH-68 du 19 décembre 2023 relative à la mise à jour des modalités d'attribution de véhicules de fonction et de service aux agents communautaires.

Pas d'observation sur ce point.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

par 17 voix pour

8. Préparation du conseil communautaire

Présentation de l'ordre du jour du Conseil communautaire :

1. Installation d'un conseiller communautaire suite à la démission de Madame Melila PHOUDIAH
2. Approbation du procès-verbal du conseil communautaire du 30 septembre 2024
3. Détermination du nombre de membres du bureau communautaire
4. Election d'un nouveau membre du Bureau communautaire
5. Désignation d'un représentant de la CARL pour siéger au conseil d'administration du centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement (CEREMA)
6. Désignation de représentants de la CARL appelés à siéger au sein de Territoires Numériques Éducatifs
7. Révision des modalités de participation financière à la protection sociale complémentaire des agents de la CARL
8. Régularisation des suramortissements sur les comptes 281841, 2817533, 281568
9. Délibération relative à la cession et sortie de véhicules du patrimoine de la CARL
10. Délibération relative à l'acquisition de parcelles situées à Gissac Sainte-Anne afin d'y construire un pôle multi-services incluant le siège de la CARL
11. Délibération modificative acquisition du lot 1 de la copropriété édifée sur la parcelle cadastrée AY 670 à Saint-François par portage foncier de Terres Caraïbes
12. Délibération relative à l'approbation du protocole de coopération du pôle départemental de lutte contre l'habitat indigne de la Guadeloupe
13. Délibération concernant la prescription de l'élaboration du Schéma de Cohérence Territoriale (SCOT) de la CARL - Définition des objectifs poursuivis et modalités de concertation
14. Approbation du processus de constitution d'un conseil local en santé mentale (CLSM) et de la convention de partenariat avec l'établissement public de santé mentale (EPSM)
15. Points d'information :
 - a. Rapport d'activité 2023
 - b. Actualisation du projet de territoire de la Communauté d'agglomération la Riviera du Levant
 - c. Refonte du processus d'attribution de subventions à la CARL
 - d. Lancement de schémas sur le développement sportif et le développement culturel et artistique de la CARL
 - e. Information sur des partenariats dans les domaines du social, du développement économique et de la santé

- f. Avis formulé par la Chambre régionale des comptes - Créances de 71 596 € (créances de la Caisse des dépôts et consignations : fonds national de compensation du supplément familial de traitement et de l'allocation spécifique de cessation anticipée d'activité (FNC) pour les années 2018, 2020 et 2021.
- g. Compte rendus des décisions des délégations au Président et au Bureau pour 2023

L'intégralité des délibérations est consultable sur le site Internet de la communauté d'agglomération.
Levée de la séance à 9h40.

La Secrétaire,

Le Président de séance

Elodie CLARAC

Loïc TONTON